



HAL
open science

Contribution à l'analyse spatialisée du sport associatif en Vendée. Des disparités territoriales structurantes

Laetitia Audinet, Christophe Guibert, Laurie Lepad, Benjamin Taunay

► **To cite this version:**

Laetitia Audinet, Christophe Guibert, Laurie Lepad, Benjamin Taunay. Contribution à l'analyse spatialisée du sport associatif en Vendée. Des disparités territoriales structurantes. ESO Travaux et Documents, 2012, 34, pp.7-17. halshs-00847597

HAL Id: halshs-00847597

<https://shs.hal.science/halshs-00847597>

Submitted on 24 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Laetitia Audinet, Christophe Guibert,
Laurie Lepad, Benjamin Taunay

ESO ANGERS
UMR 6590 CNRS - UNIVERSITÉ D'ANGERS

INTRODUCTION

Les pratiques sportives dépendent, dans les territoires au sein desquelles elles sont proposées par le secteur associatif, des caractéristiques démographiques, du poids d'activités économiques sectorielles comme le tourisme, des ressources naturelles propices à la pratique sportive, des processus de « résidentialisation », etc. C'est le cas, par exemple, du département des Landes où les activités nautiques, en particulier, constituent une offre de pratiques sportives importante au sein du littoral en période estivale. La variété des modalités de pratique, la forte saisonnalité de la fréquentation touristique ainsi que des espaces de pratique limités et l'essor continu, ces dernières années, de l'enseignement des sports nautiques « à vocation » touristique produisent des effets sur les professions des moniteurs diplômés d'État dans les associations sportives (Guibert et Slimani, 2011 ; Guibert, 2012). Dépassant la problématique de l'emploi sportif, le département de la Vendée constitue un cas d'étude intéressant puisqu'il multiplie, lui aussi, les singularités spatiales, lesquelles ont des effets directs sur l'organisation même du sport. Pourtant, sur cette question des pratiques sportives dans les associations en lien avec les politiques publiques, peu de recherches ont été menées et le dernier état des lieux commandité par le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) de Vendée datait de 1994.

Cet article dresse un certain nombre de constats à ce sujet et s'inspire pour cela de *L'état des lieux du sport en Vendée*, réalisé par une équipe de chercheurs en sociologie et en géographie (Audinet, Guibert, Lepad, Taunay, 2012) de l'université d'Angers¹, commandité par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) de la

Vendée. Cette étude a fait l'objet d'une prise en compte de données existantes variées : l'ensemble des enquêtes menées ces dernières années à différents échelons territoriaux par le Ministère chargé des Sports, l'INSEE, le « Pôle Ressources National Sport et Handicaps », le « Pôle Ressources National Sports de Nature », la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) des Pays de la Loire, le Centre d'animation et de ressources d'informations sur la formation - Observatoire régional sur l'emploi et la formation (CARIF-OREF) des Pays de la Loire, la DDCS de Vendée, le CDOS de Vendée, l'URSSAF, Pôle Emploi, le Comité départemental de tourisme (CDT) et les fédérations sportives a été mobilisé et croisé. Cette analyse a été complétée par des entretiens puis une enquête par questionnaire proposée fin 2011 à l'ensemble des dirigeants des associations sportives de la Vendée. 290 questionnaires exploitables ont été comptabilisés, ce qui couvre environ 18 % de l'ensemble des associations sportives vendéennes (hors associations scolaires et affiliées), à partir desquels des tendances ont pu être dégagées sur un certain nombre de thématiques. 89 questions relatives aux propriétés de l'association, aux effectifs licenciés, aux sources de financement, aux publics prioritaires, au développement durable, à l'ancrage territorial, à la thématique de la santé ou encore des violences et incivilités ont constitué le questionnaire. Cette enquête a constitué une réelle plus value pour l'étude de par le nombre de questionnaires retournés et au regard de l'hétérogénéité des répondants (origine géographique, disciplines sportives, statut dans l'association, profession).

Le bilan thématique (13 axes ont été retenus au sein d'un rapport final de 187 pages) qui a été dressé n'est pas totalement synthétisé ici. Au-delà de l'état des lieux, qui est d'abord un objet de recherche appliquée, l'analyse a apporté des connaissances plus fondamentales sur les logiques spatiales du territoire vendéen, grâce au prisme des activités et loisirs sportifs. C'est l'objet du pré-

1- UFR « Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services » ; Espaces et Sociétés, ESO Angers, UMR 6590 CNRS.

sent article, qui extrait et croise cinq « thématiques sportives » : le sport de haut niveau, l'évolution quantitative du nombre de licenciés selon un zonage déterminé du département, l'investissement des dirigeants d'associations sportives quant à l'accueil de publics jugés prioritaires par le Ministère des sports (personnes handicapées, « seniors », etc.), l'impact des fortes fréquentation et saisonnalité touristiques, l'emploi des éducateurs sportifs diplômés d'État. Le développement se fera en cinq parties. Après une présentation de l'organisation socio-économique du département vendéen et les effets sur le sport de haut niveau (1), l'analyse se portera sur une lecture spatiale des licenciés sportifs (2), préalable à une lecture du poids des politiques et injonctions ministérielles (3), puis portera sur l'identification d'un maillage territorial inégal des ressources (4), ce à quoi se superpose le phénomène touristique (5). L'ensemble permettra de réfléchir sur les logiques spatiales du territoire vendéen aujourd'hui.

1- LA VENDÉE : UNE ORGANISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE SINGULIÈRE FREINANT L'ESSOR DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Le développement économique de la Vendée, depuis la fin du XIXe siècle, fait que l'industrialisation s'est développée dans le bocage. Alors que, partout en France, l'aire d'influence des agglomérations n'a cessé de croître durant les dernières décennies, en Vendée, la structuration du territoire s'est construite à partir d'un réseau étoffé de villes secondaires. Chaque bassin de vie de l'espace rural s'organise autour de petites aires urbaines qui comptent d'une à plusieurs dizaines de milliers d'habitants : les Sables d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Challans dans l'ouest ; Fontenay-le-Comte et Luçon dans le sud ; les Herbiers, Montaigu et Mortagne-sur-Sèvre dans le bocage. Si la Roche-sur-Yon a connu une forte reprise de sa croissance démographique au cours des années 1990-2000, ce sont toutefois les communes littorales et rétro-littorales, notamment la couronne située autour de la ville des Sables d'Olonne, qui bénéficient de soldes migratoires les plus significatifs. Un décalage démographique et socio-économique reste cependant

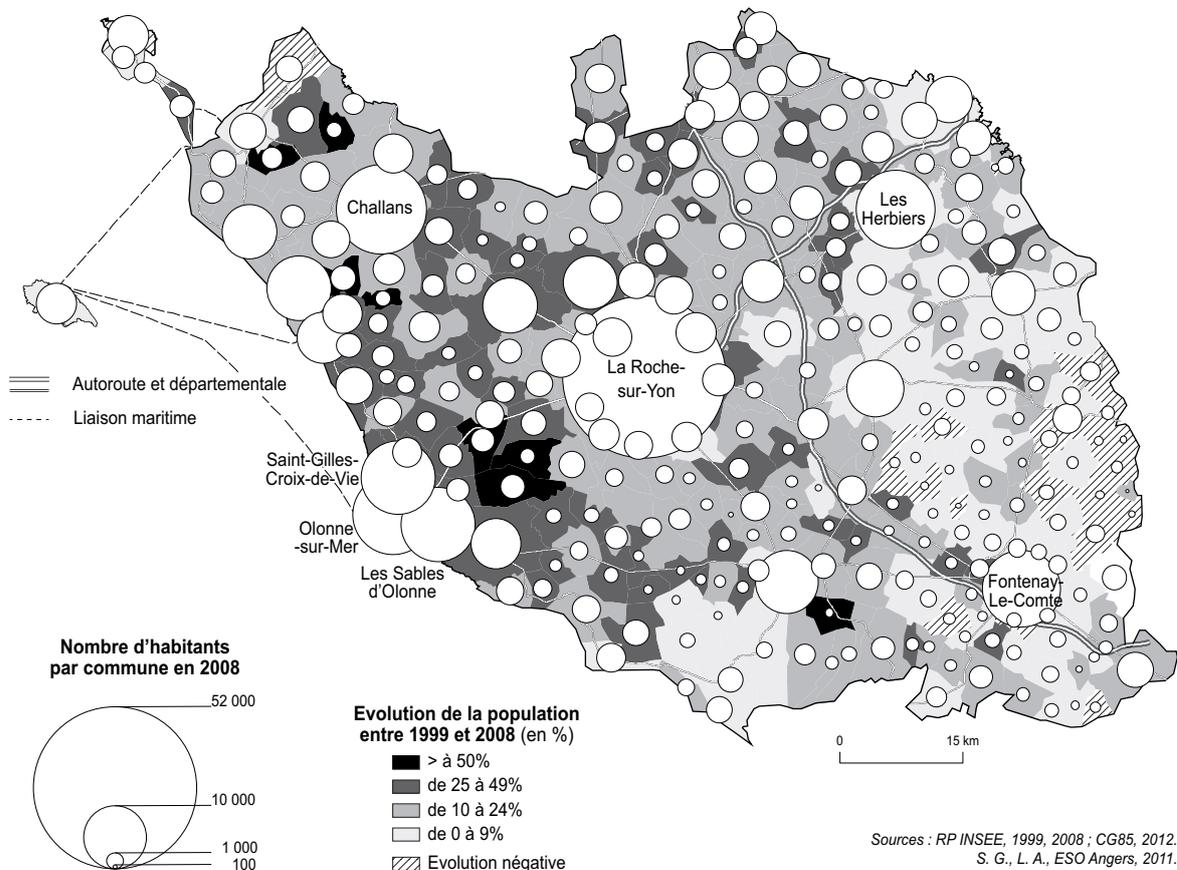
2- Ce que questionne d'ailleurs, dans un article, le géographe Jean Renard : « Y a-t-il un pays de La Roche-sur-Yon ? » (1996).

encore bien visible entre la ville-préfecture et le département². En 1996, la ville n'accueillait que trois sièges sociaux d'entreprises de plus de 200 salariés qui, pour la plupart, étaient situés dans les communes du nord-est de la Vendée, aux Herbiers notamment (Suaud, 1997). Le « magnétisme économique » des régions nantaises et choletaises témoigne de l'attractivité relative de la préfecture du département pour les grandes entreprises. Les activités de l'industrie sont réparties sur l'ensemble du territoire vendéen où le pôle urbain de La Roche-sur-Yon n'est qu'un espace économique parmi d'autres. Les petites unités urbaines sont dotées d'un tissu de PME qui fournissent un emploi aux habitants des communes rurales qui les entourent. Aujourd'hui, elles constituent des pôles d'activités dynamiques dont l'aire d'influence se mesure souvent à l'échelle de plusieurs cantons. Grâce à cette structuration assez atypique, qui privilégie un certain équilibre entre villes et campagnes, la Vendée fait encore partie des rares départements français qui échappent aux conséquences de l'exode rural et de la concentration urbaine (voir carte ci-après).

Globalement, les communes côtières de la façade Atlantique ont une croissance démographique de 1 % chaque année. Le littoral des Pays de la Loire puise son dynamisme dans les arrivées nombreuses de ménages qui viennent s'y installer pour y passer leur retraite notamment. Les communes qui jouxtent les communes côtières et qui forment le rétro-littoral, sont davantage choisies par des migrants plus jeunes, qui s'y installent plus facilement car le coût du foncier y est accessible. Certains bassins de vie sont plus particulièrement concernés en Vendée comme Les Sables d'Olonne et Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Ce sont également les communes littorales et rétro-littorales, notamment la couronne située autour de la ville des Sables d'Olonne, qui bénéficient de soldes migratoires les plus significatifs : « L'industrialisation en milieu rural, l'irruption d'un tourisme balnéaire et l'urbanisation des modes de vie bouleversent une Vendée rurale » comme l'indique Jean Renard (2005).

Cet équilibre territorial ne favorise pas, en conséquence, les concentrations géographiques de sportifs de haut niveau – en quelque sorte des « pôles de compétitivité sportive » – qui permettraient la constitution d'équipes de notoriété nationale. Les équipes de sports collectifs, davantage que les champions individuels, permettent à la

Figure 1 : Population en 2008 et évolution depuis 1999 par commune de Vendée



population de s'identifier au territoire, qu'il soit local (une ville, un département) ou régional/national. Les équipes « fanions » vendéennes (c'est-à-dire évoluant à un haut niveau de compétition) des clubs de sports collectifs les plus médiatisés illustrent ce constat où la population vendéenne dans son ensemble et des habitants d'une commune ne peuvent se constituer durablement supporters. Le « meilleur » club de football, Le Poiré-sur-Vie, se situe par exemple en bas de tableau en « Nationale », soit la troisième division de la FFF; le « Vendée Challans Basket » est également en « Nationale 1 », soit la troisième division de la FFBB; les clubs de handball de La Roche-sur-Yon (équipes masculine et féminine) et de Pouzauges sont en Nationale 2 de la FFHB.

2- UNE LECTURE SPATIALE DES DISPARITÉS DU TERRITOIRE SELON LES EFFECTIFS LICENCIÉS

Ces considérations globales à l'échelle du département peuvent être lues plus finement afin de mieux saisir les disparités spatiales vendéennes. Les données dispo-

nibles auprès du Ministère des Sports renseignent sur les évolutions quantitatives des licenciés sportifs vendéens selon le type de fédération. Sur la période 2005-2009, la hausse est ainsi de 7,43 % en Vendée. Celle-ci est toutefois plus faible qu'au niveau de la région des Pays de la Loire où les effectifs licenciés ont été majorés de 11,96 % tandis qu'à l'échelle de la France, la hausse n'a été que de 3,90 %. Ces données sont à mettre en perspective avec l'évolution globale de la population vendéenne. L'accroissement de la densité de population s'élève à 1,46 % ces dernières années. Entre 2005 et 2009, le nombre d'habitants a augmenté de 6,5 % environ selon l'INSEE. Aussi, la « sportivisation » de la population vendéenne, au sens de Norbert Elias (1994), est plus rapide que l'évolution démographique de la population départementale. Les résultats du questionnaire passés aux dirigeants des associations sportives du département (DDCS 85-CDOS 85-université d'Angers, 2011) permettent de caractériser les évolutions quantitatives des effectifs licenciés depuis 2008, soit une période de quatre saisons sportives. Globalement, le constat est

très positif puisque près de la moitié (48,6 %) des associations de l'échantillon a augmenté leurs licenciés sur la période contre près de 16 % qui ont vu leurs effectifs décroître.

Le découpage du département selon six zones, repérées pour leurs propriétés respectives³, implique toutefois des variations selon les effectifs licenciés, tous sports confondus. Concernant l'ensemble des licenciés, la hausse est plus forte dans l'agglomération de La Roche-sur-Yon (51,2 % des répondants de ce territoire) et la zone rétro-littorale (64,4 %) tandis que la baisse est plus forte dans le sud (20,8 %) et au nord du département (28,1 %). Les résultats sont moins tranchés dans l'Est, avec autour de 40 % de hausse comme de stagnation. Des variations territoriales se font également jour selon que les licenciés sont majeurs ou mineurs. Quelles que soient les zones territoriales, les hausses d'effectifs de mineurs sont plus élevées que les hausses globales d'effectifs licenciés. Également, les baisses du nombre de licenciés majeurs sont renforcées dans l'ensemble du département.

Même si les moyennes observées sont relativement homogènes, la hausse des licenciés majeurs est la plus forte dans le sud du département, devant l'agglomération de la Roche-sur-Yon. En revanche, les espaces urbains sont garants de faible baisse des effectifs : la Roche-sur-Yon n'enregistrant que 12,2 % de baisse des licenciés majeurs, la plus faible du département. Population la plus dynamique pour l'augmentation du nombre total de licenciés, le nombre de mineurs croît plus sur le rétro-littoral qu'ailleurs, zone décidément dynamique (également la zone qui perd le moins de licenciés mineurs) avec les flux touristiques et la littoralisation des habitants du département. À l'inverse des licenciés majeurs, les espaces plus ruraux, le Nord et le Sud notamment, enregistrent les plus fortes baisses départementales de licenciés mineurs.

3- Les publications et analyses des principales institutions départementales (conseil général, comité départemental de tourisme, CDOS, DDCS, etc.) convoquent ce découpage territorial.

Tableau 1 : Evolutions des effectifs licenciés dans les associations sportives vendéennes en 2011

	Non réponse	À la hausse	À la baisse	En stagnation	Total
NORD	0,0%	42,1%	28,1%	29,8%	100%
LITTORAL	1,9%	44,2%	17,3%	36,5%	100%
SUD	2,1%	47,9%	20,8%	29,2%	100%
EST	2,2%	43,5%	13,0%	41,3%	100%
RETRO LITTORAL	2,2%	64,4%	8,9%	24,4%	100%
AGGLOMERATION YONNAISE	0,0%	51,2%	4,9%	43,9%	100%

Source : Questionnaire DDCS 85-CDOS 85-Université d'Angers, 2011

Tableau 2 : Evolutions des effectifs licenciés majeurs dans les associations sportives vendéennes en 2011

	Non réponse	À la hausse	À la baisse	En stagnation	Total
NORD	0,0%	33,3%	35,1%	31,6%	100%
LITTORAL	1,9%	38,5%	26,9%	32,7%	100%
SUD	6,3%	41,7%	27,1%	25,0%	100%
EST	2,2%	28,3%	15,2%	54,4%	100%
RETRO LITTORAL	2,2%	33,3%	24,4%	40,0%	100%
AGGLOMERATION YONNAISE	0,0%	39,0%	12,2%	48,8%	100%

Source : Questionnaire DDCS 85-CDOS 85-Université d'Angers, 2011

Tableau 3 : Evolutions des effectifs licenciés mineurs dans les associations sportives vendéennes en 2011

	Non réponse	À la hausse	À la baisse	En stagnation	Total
NORD	1,8%	52,6%	26,3%	19,3%	100%
LITTORAL	7,7%	57,7%	15,4%	19,2%	100%
SUD	6,3%	52,1%	20,8%	20,8%	100%
EST	6,5%	47,8%	17,4%	28,3%	100%
RETRO LITTORAL	8,9%	66,7%	8,9%	15,6%	100%
AGGLOMERATION YONNAISE	9,8%	51,2%	12,2%	26,8%	100%

Source : Questionnaire DDCS 85-CDOS 85-Université d'Angers, 2011

L'organisation spatiale des sports en Vendée, à l'aune des évolutions des effectifs licenciés met en évidence de fortes disparités géographiques. Le territoire départemental n'est pas un simple cadre ou support inerte de ces pratiques mais « il constitue un facteur de coproduction de ces activités » (Mao, 2009). Ainsi, les acteurs publics et privés activent, localement, de manière différenciée diverses ressources (culture locale, ressources naturelles, etc.) où il appartient à chaque territoire de trouver les leviers spécifiques de son développement. Des limites peuvent toutefois être identifiées dans les volontés des acteurs locaux, en particulier à l'égard des « publics prioritaires », qualifiés comme tel par le ministère des Sports.

3- LES PUBLICS « PRIORITAIRES » : UNE INJONCTION MINISTÉRIELLE PEU SUIVIE EN VENDÉE

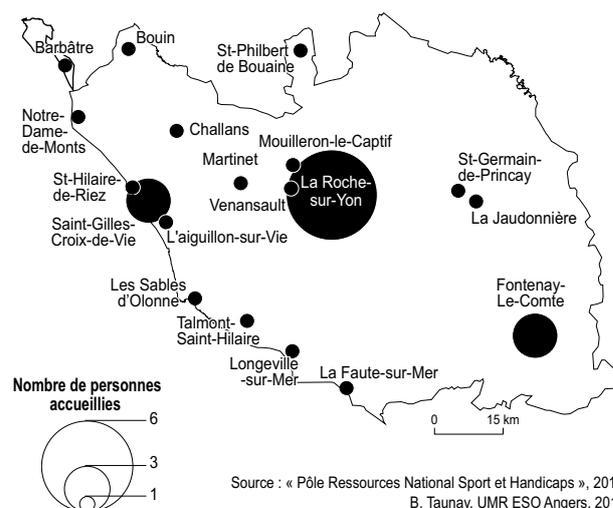
Qualifié d'outil pour favoriser la « cohésion sociale » par le ministère des Sports et ses services déconcentrés, le sport est entendu dans les politiques d'État tel « un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle favorisant la santé et l'autonomie des

personnes en situation de handicap ». Son accompagnement permet aussi de « développer la pratique féminine, notamment dans les quartiers sensibles, et pour favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans les institutions sportives ». Les pratiques sportives constituent enfin « des supports éducatifs à part entière »⁴. Sans qu'il soit question ici de discuter de ces orientations, anciennes en France, qui peuvent paraître pour le moins angéliques et performatives, comment les « publics prioritaires » – jugés comme tels par le Ministère – sont-ils pris en compte par les associations sportives vendéennes? Ceci souligne-t-il encore d'autres disparités spatiales caractéristiques du département?

L'accessibilité des personnes en situation de handicap à la pratique sportive constitue une priorité de l'État. Les associations accueillant un public handicapé, selon le « Pôle Ressources National Sport et Handicaps », et développant une politique associative ad hoc, sont inégalement réparties sur le territoire de la Vendée. La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte et le littoral sont les espaces où le maillage territorial est le plus abouti. Une carte de localisation des clubs qui accueillent le public handicapé permet de rendre compte des principales caractéristiques vendéennes à l'échelle de son territoire. Des inégalités importantes apparaissent et ne représentent pas, hormis l'agglomération yonnaise, le maillage urbain du département. Les clubs sont largement présents sur la côte littorale, là où la population est présente ainsi que dans les villes les plus importantes du département: la Roche-sur-Yon, puis Fontenay-le-Comte notamment. Les agglomérations de Challans et des Sables d'Olonne sont toutefois sous-représentées. L'Est du département est également faiblement représenté et une dichotomie Ouest-Est se dessine clairement. La différenciation Nord-Sud est par contre beaucoup moins évidente.

En 2040, la Vendée pourrait compter 240 000 habitants supplémentaires pour atteindre 840 000 habitants. Cet accroissement de la population (plus de 7 000 habitants supplémentaires en moyenne chaque année) est la 9^e plus forte progression des départements français et serait porté quasiment exclusivement par les migrations notamment résidentielles⁵. Ces migrations (résul-

Figure 2 : Clubs sportifs accueillant un public handicapé en 2012



tante des entrées et des sorties du territoire) présentent un solde migratoire très important compris entre 7 000 et 8 000 personnes en moyenne chaque année. Cette croissance, 2^e plus fort rythme des départements de France métropolitaine derrière le Tarn-et-Garonne, serait en légère atténuation à l'horizon 2040. Ces arrivées de nouveaux habitants restent majoritairement concentrées sur les communes situées le long ou à proximité de la façade atlantique. Amplifié par les migrations résidentielles – surtout en zone littorale –, la Vendée connaîtrait de fait un vieillissement accéléré de sa population, avec une moyenne d'âge de 46 ans en 2040, contre 41 ans en 2007. Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus devrait doubler de 2007 à 2040 pour atteindre 310 000 habitants: les seniors représenteraient alors 36 % de la population vendéenne. Cette réalité n'est pas du tout prise en considération dans le domaine du sport en Vendée puisque la grande majorité des clubs (83 %) ne proposent aucune action spécifique vers les seniors. Parmi la minorité des clubs (16 %) qui proposent des actions spécifiques, plus de 60 % « adaptent » les activités proposées et « aménagent » les créneaux horaires. Les spécificités des activités proposées tournent autour de la souplesse et de l'équilibre (à hauteur de 18 %).

Quant aux pratiquantes féminines d'activités physiques et sportives, le premier constat à souligner concerne l'augmentation de leur nombre en France

4- Source : <http://www.sports.gouv.fr> [en ligne], pages consultées le 16 juillet 2012.

5- Insee, *Informations statistiques*, n°388, décembre 2010.

depuis 1968 : de 9 %, elles sont passées à 48 % en 2011 de l'ensemble de la population sportive licenciée. Ainsi deux femmes sur trois (parmi les femmes de 15 ans et plus) pratiquent au moins une activité physique et sportive contre quatre hommes sur cinq⁶. Lorsque l'on interroge les dirigeants d'associations sportives vendéennes (enquête par questionnaire) pour savoir si des actions spécifiques leur sont destinées, plus de 64 % déclarent n'en proposer aucune car il n'y aurait « pas de demandes » (41,7 % d'entre eux). Dans le cas où une association en propose (34 % d'entre eux), les adaptations se caractérisent principalement par les types d'activités proposées (ex : proposition d'« activités de loisirs non compétitives » pour 61,3 % des interrogés) et, assez classiquement – c'est-à-dire sans que cela soit une spécificité vendéenne –, des ajustements concernant l'offre (ex : organisation de « créneaux horaires adaptés » pour 27 %). Ainsi, les réponses apportées pour soutenir l'accès des femmes à la pratique sportive au sein des associations s'orientent vers des éléments structurels, mais sans originalité, assistant la gestion des différents temps (libre, familial et professionnel). Ces propositions d'adaptations sont freinées par le manque de moyens et d'outils humains pour un club sur cinq (19,4 %), tandis que 14,1 % ne font pas de ces actions une priorité stratégique du fonctionnement de leur structure.

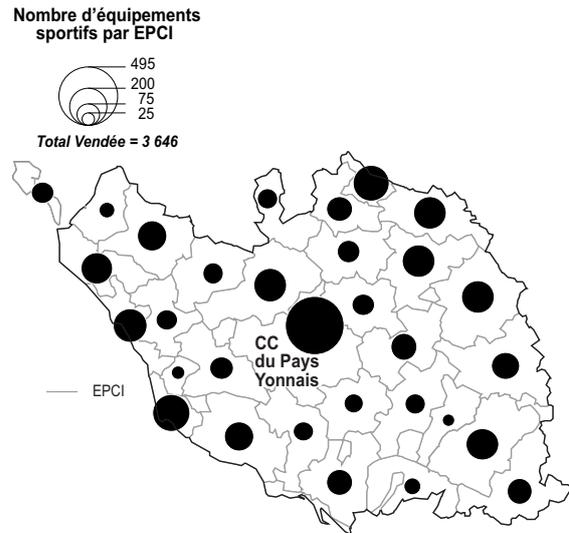
Au-delà des variations identifiées au sujet des publics prioritaires au sein des associations sportives et de leurs projets respectifs, le territoire vendéen est soumis à des disparités qui influent nettement les possibilités de pratique par les habitants. Les ressources et les moyens sur lesquels les responsables associatifs peuvent s'appuyer pour maintenir et/ou développer leur association sont notamment très variables d'un territoire à l'autre.

4- UNE DISTRIBUTION TERRITORIALISÉE INÉGALE DES RESSOURCES (ÉQUIPEMENTS, FINANCEMENTS, MOYENS HUMAINS) COMME EXPLICATION DES DISPARITÉS SPORTIVES VENDÉENNES

L'offre globale d'équipements sportifs (tous types confondus) pour 10000 habitants témoigne d'un certain retard en Vendée comparativement à la moyenne régio-

⁶ Insee, 2003.

Figure 3 : Équipements sportifs par EPCI vendéenne en 2013



Source : Ministère en charge des sports - RES (20/01/2013) UMR ESO, 2013

nale avec 58,22 équipements/10000 habitants contre 64,61 équipements/10000 habitants (source : *Recensement des Équipements sportifs*, 2012). Le département de la Vendée connaît par ailleurs de nombreuses disparités et inégalités territoriales comme le montre la carte ci-dessus. En effet, La Roche-sur-Yon et son agglomération, le littoral et le Nord du département sont les espaces les plus équipés.

Les ressources, financières et humaines, sont au cœur des préoccupations des associations vendéennes. Si les ressources budgétaires des associations sportives se répartissent entre quatre types distincts (sponsors, cotisations, financements publics et recettes liées à l'activité), le mouvement sportif ne peut, dans son ensemble, se passer des ressources issues de l'État, des collectivités locales et des divers dispositifs d'accompagnement. Les financements publics représentent en effet près d'un tiers (32 %) des ressources des associations sportives, tous types confondus. En Vendée, les résultats du questionnaire (DDCS-CDOS-Université d'Angers) montrent que, pour les 290 associations, la principale source de recettes est issue de l'autofinancement (cotisations, buvettes, animations, etc.) pour plus de 52 % des associations. Les structures fédérales (comités, ligues, fédération) sont les organes les moins financeurs au niveau de la proportion du financement (91 % des associations déclarent que les structures fédérales financent de 0 à 29 % du budget total).

Tableau 4 : Part d'autofinancement des associations sportives vendéennes en 2011 (cotisations, manifestations, etc.)

	Non réponse	0 à 29 %	30 à 59 %	60 % et +	Total
NORD	5,3%	15,8%	22,8%	56,1%	100%
LITTORAL	3,9%	13,5%	36,5%	46,2%	100%
SUD	0,0%	10,4%	35,4%	54,2%	100%
EST	2,2%	10,9%	19,6%	67,4%	100%
RETRO LITTORAL	0,0%	20,0%	26,7%	53,3%	100%
AGGLOMERATION YONNAISE	0,0%	22,0%	41,5%	36,6%	100%

Source : Questionnaire DDCS 85-CDOS 85-Université d'Angers, 2011

La part de l'autofinancement dans le budget des associations, selon leur situation géographique, fait apparaître de fortes disparités (tableau 4). Les associations des zones littorales et de l'agglomération de La Roche-sur-Yon sont celles qui s'autofinancent le moins, à l'inverse des associations situées au sud à surtout à l'est du département (respectivement 67,4 % et 54,2 % d'autofinancement supérieur à 60 % du budget).

Des variations territoriales s'observent également au sujet des subventions allouées aux associations (voir tableau 5). En particulier, les associations situées au sein des communes littorales sont, plus que les autres, accompagnées économiquement par le Conseil général (18,6 %) et, bien que modestement, par les offices de tourisme (2,2 %). Les associations du nord du département sont davantage subventionnées par les entreprises (31,3 %), reflétant le dynamisme économique du bassin d'emploi concerné. Les associations du sud du département sont quant à elles surtout aidées économiquement par les pouvoirs publics locaux (communes et EPCI)

(57,9 %). Il en résulte que les associations sportives ne disposent pas, à l'aune de leur localisation géographique, des mêmes atouts, des mêmes appuis et de sources de subventions équivalentes. Ces disparités se retrouvent également avec force au sein de l'emploi sportif. En Vendée, pour le compte de 2007, 644 moniteurs et éducateurs sportifs ont été recensés par l'INSEE. La distribution territoriale fait apparaître la prégnance des zones « Ouest Vendée » (n = 271) et de « La Roche-sur-Yon » (n = 227) : plus de 77 % des postes sont situés dans ces deux zones du département (contre 23 % pour les deux autres zones : n = 65 en « Sud-Vendée » et n = 81 en « Est-Vendée »).

L'attractivité temporellement marquée du littoral vendéen et l'essor continu, ces dernières années, de l'enseignement des sports nautiques à vocation touristique produisent des effets sur les professions liées à l'enseignement et la découverte de sports. La liste des métiers, comptabilisant le plus grand nombre de projets de recrutement, est fortement dépendante de la question de la saisonnalité touristique. 10 des 12 métiers les plus recherchés affichent une proportion d'activités liées à la saison supérieure à 50 %. Les besoins de main-d'œuvre chez les moniteurs sportifs s'élèvent à 511 postes en 2011 selon Pôle Emploi dont 361 pour la zone littorale (« Ouest Vendée »). En détail, les contrats à durée déterminée, calqués sur la saisonnalité touristique représentent 79,8 % des besoins exprimés, soit

Tableau 5 : Origine des subventions des associations sportives vendéennes en 2011

	NORD	LITTORAL	SUD	EST	RETRO LITTORAL	AGGLOMERATION YONNAISE	TOTAL
Communes et/ou structures intercommunales	41,80%	39,80%	57,90%	50,90%	49,50%	43,80%	46,70%
Département	13,90%	18,60%	9,80%	3,40%	4,30%	12,40%	10,80%
Autres associations	1,50%	2,20%	1,20%	5,70%	2,10%	1,90%	2,40%
Etablissements scolaires	0,00%	1,30%	0,00%	0,00%	0,00%	1,90%	0,60%
Accueils collectifs de mineurs, Centres socioculturels, Maisons des Jeunes	0,00%	0,40%	0,00%	1,10%	0,00%	1,90%	0,60%
Offices Municipaux des Sports	8,50%	9,30%	8,50%	4,60%	5,90%	4,30%	6,90%
Office de tourisme	0,00%	2,20%	0,00%	0,00%	1,10%	0,00%	0,60%
Entreprises et Comités d'entreprises	31,80%	22,10%	20,10%	32%	35,10%	31,90%	28,90%
Autre	2,50%	4,00%	2,40%	2,30%	2,10%	1,90%	2,60%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Questionnaire DDCS 85-CDOS 85-Université d'Angers, 2011

près des 4/5. Par ailleurs, 36 % des postes sont jugés difficiles en termes de recrutement. L'application « Météo des métiers »⁷ de l'Observatoire régional de l'emploi dans les Pays de la Loire renseigne plus précisément sur les tendances du métier d'éducateur sportif. En Vendée, 302 offres d'emplois sur les 12 derniers mois ont été enregistrées, soit près d'un tiers des offres pour l'ensemble de la région. Seules 13 % de ces offres le sont en CDI, le reste étant dispatché entre les CDD (36 %) et les contrats saisonniers (50 %) principalement. Les zones des Sables d'Olonne (6 %) et de Challans (1 %) sont celles dont les offres sont, moins que la moyenne départementale, en CDI. Enfin, la zone des Sables d'Olonne est la plus pourvoyeuse en offres d'emplois (n = 93), à l'inverse des zones de Fontenay-le-Comte (n = 20) et des Herbiers (n = 44).

Les sports les plus portés vers les modalités de pratique liées à la compétition, l'entraînement et la progression technique, c'est-à-dire les sports traditionnels individuels et collectifs, sont sous-représentés (football, basket-ball, golf, tennis, etc.). Or ces sports sont ceux dont les fédérations respectives ont le plus de licenciés à l'échelle nationale comme départementale. À l'inverse, les activités sportives d'entretien (« activités physiques pour tous », forme, etc.) et les activités sportives constituant l'offre touristique estivale (équitation, surf, voile, canoë-kayak, etc.) sont très majoritaires. Or, l'investissement fédéral des pratiquants de ces activités physiques et sportives est nul (on pense ici aux touristes découvrant la voile ou le surf dans une optique d'initiation ou encore la randonnée équestre) voire modéré (forme). Au final, la professionnalisation du mouvement sportif associatif (c'est-à-dire l'accroissement du nombre d'associations employeuses), ajoutée à celle des entreprises de services sportifs, s'ancre en Vendée dans des modalités de pratique éloignées de la culture sportive fédérale. De récentes études menées pour le compte de la FF Voile (Guibert, 2007) et de la FF Surf (Guibert, 2008) confirment cette analyse : les responsables des services ou commissions de développement de ces deux fédérations regrettent le manque de valorisation « du discours et des

valeurs de la fédération » par les organisateurs de services sportifs (au sein des entreprises comme des associations affiliées) et en conséquence les effets très relatifs en termes de licenciation de la pratique lors de la saison estivale.

5- L'IMPACT DE LA CRISTALLISATION TOURISTIQUE DU LITTORAL SUR LES PRATIQUES SPORTIVES

L'été est ainsi la principale saison où se déploie l'activité touristique. Le tourisme, entendu comme « Un système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent de la récréation des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien » (Equipe MIT, 2002), est le premier secteur d'activité du département : il représente 10 % (2 milliards d'euros) du chiffre d'affaires de l'ensemble des secteurs d'activités vendéens. Les retombées économiques ne laissent pas indifférent le Conseil général de la Vendée pour qui le tourisme est un axe fort de la politique départementale : selon le CDT Vendée, 1 euro de chiffre d'affaires réalisé dans l'économie touristique directe (hébergements marchands, restauration, etc.), entraîne 0,60 euro de retombées financières dans l'économie touristique indirecte (construction et artisans du bâtiment, etc.). Le tourisme en Vendée représente ainsi 10200 emplois salariés permanents en 2006 (24 % des Pays de la Loire). En termes d'offres, le tourisme représente également 103000 hébergements marchands et non marchands, soit une capacité d'accueil touristique de 720000 lits. En 2010, 5 millions de touristes sont venus en Vendée, pour un total de 37 millions de nuitées (soit une moyenne de 7,4 nuitées par touriste). La clientèle touristique est d'abord familiale, pour un budget de 1100 euros par unité familiale.

La clientèle touristique en Vendée est principalement française, à 79,4 %. La répartition des flux touristiques se concentre principalement sur le littoral. En Vendée, le tourisme est un phénomène essentiellement saisonnier, concentré sur une large période estivale. Par exemple, pour le CDT Vendée, la saison touristique couvre six mois, d'avril à septembre, avec plus de 90 % des nuitées. Toutefois, ce chiffre compte également les « voyages d'affaires » et les acteurs du tourisme, même s'ils ouvrent leurs activités et commerces à partir de Pâques, réalisent plus de 75 % de leur chiffre d'affaires

7- Cet outil permet de visualiser « les tendances du marché du travail par métier et par territoire » à l'échelle de la région (source : <http://www.observatoire-emploi-pays-de-la-loire.fr/>, consulté le 20 décembre 2012).

entre fin juin et début septembre. Les locations de vacances labélisées montrent ainsi une période d'occupation plus réduite, de onze semaines (stable entre 2009 et 2011), soit de juillet à mi-septembre. De plus, sur les 22000 salariés dans ce secteur, seuls 9000 sont permanents (40,9 %).

L'espace littoral français représente moins de 4 % du territoire national et accueille environ 35 millions de personnes chaque année pour une consommation dépassant 270 millions de nuitées pour les Français et 92 millions pour les étrangers⁸. Ainsi, après l'Île-de-France comme première destination visitée, la fréquentation touristique se concentre principalement sur cet espace. Le succès des lieux littoraux a conduit vers une logique de croissance continue de l'offre, qui glisse aujourd'hui d'une fréquentation des lieux à l'origine de séjours de vacances vers des lieux permanents de vie, c'est le processus de résidentialisation. La résidence secondaire en tant qu'hébergement non-marchand constitue une habitation autre que la principale, soit une habitation où la personne qui y loge y conduit des activités que l'on qualifie de « secondaires ». Il peut s'agir d'une maison ou d'un appartement occupé temporairement et à n'importe quel moment de l'année par son propriétaire ou locataire, seul et/ou avec sa famille et/ou des amis, à des fins de loisirs⁹.

L'attractivité résidentielle demeure un phénomène ancien et difficile à quantifier sur les littoraux dont la côte vendéenne n'est pas exempte (Audinet, 2011). En effet, entre 1968 et 2006 le nombre de résidences secondaires y a été multiplié par quatre. Elles sont fortement implantées et en grande majorité situées sur le littoral (à hauteur de 77,9 %), le rétro littoral (6,7 %), le bocage (8,4 %) et le sud Vendée (7,6 %). En 2006, elles représentaient globalement 66 % de l'offre totale en hébergement touristique.

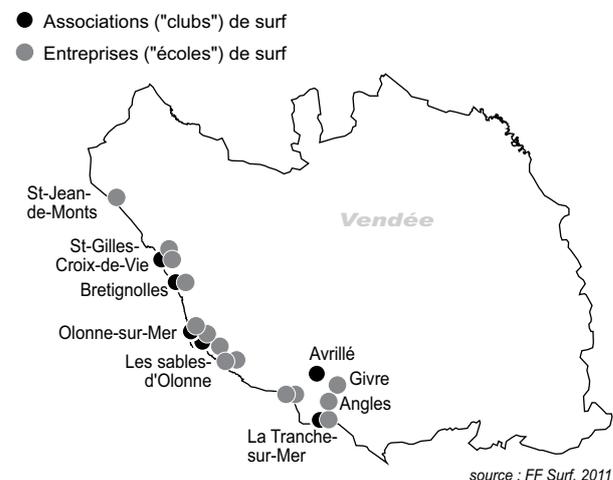
8- Direction du Tourisme, chiffres 2006.

9- « Les résidences secondaires sont des logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances pour des saisons touristiques dans les stations touristiques, dans les stations balnéaires, de sport d'hiver, etc. On y classe également les logements meublés, loués ou à louer. Sont inclus dans cette catégorie de logements les cas de multipropriétés ainsi que les gîtes ruraux, les villages de vacances « en dur » et les hôtels résidences de tourisme. Est exclu le logement mobile sédentarisé, caravane ou mobile home installé à demeure sur un terrain » (INSEE, 1999).

Si la demande en résidences secondaires est aujourd'hui globalement satisfaite, ces logements ont en revanche mal vieilli pour la plupart et ne répondent plus ni aux exigences du marché touristique à la fois national et international ni à la nécessité d'allonger la saison touristique (Vles, 1992).

Selon le CDT de Vendée, la part du tourisme dans le chiffre d'affaires des entreprises du littoral est évaluée à 30 % en 2007. Toutefois, aucune autre information plus précise n'est apportée et la part des opérateurs privés est inconnue. Pour la connaître, à tout le moins partiellement, on peut se baser sur un des sports les plus pratiqués sur le littoral : le surf dont la multiplication des écoles (associations ou entreprises) en période estivale témoigne d'une activité sportive qui alimente fortement l'offre de services sportifs touristiques. Dans ce cas, on analyse la différence entre les clubs et les associations : si les premiers sont là pour faire des bénéfices et distribuer les dividendes, les secondes sont à but non lucratif. En comparant l'écart entre ces deux réalités, on peut donc mesurer le poids des opérateurs privés au sein des pratiques sportives en lien avec les flux touristiques. Dans le cas du surf, on recense ainsi quatorze écoles de surf pour six associations. La part des opérateurs privés est donc très importante. Les séances d'initiation et de découverte assurées en été auprès d'une clientèle largement néophyte proposées dans les associations servent en fait à rémunérer les éducateurs sportifs, voire à pérenniser les emplois à l'année, et/ou à acheter du nouveau matériel.

Figure 4 : Entreprises et associations de surf en Vendée en 2011



Les associations proposent ainsi des cours de surf via des liens vers les écoles dont les propriétés ne permettent pas de les différencier avec les entreprises, si ce n'est leur organisation juridique.

Le constat est assez similaire avec la voile. Selon la fédération française de voile, on recense 18 clubs en Vendée, pour 81 structures au total. Soit une différence de 63 établissements. Encore une fois le poids des opérateurs marchands est très important. 15 des 81 établissements seulement sont subventionnés (11 avec un emploi jeune selon des données du Service Développement de la FFV en 2007), ce qui recoupe l'état des lieux des clubs et confirme que les autres établissements sont des entreprises. M. Boche, Directeur de l'Office du tourisme des Sables d'Olonne précise d'ailleurs que « souvent les acteurs publics opèrent une concurrence déloyale avec des prix trop bas, ce qui exclut l'implantation d'acteurs privés. Souvent, les acteurs privés s'installent après les acteurs publics. »¹⁰

Avec qui les associations travaillent-elles et donc vers quelles cibles se dirigent-elles prioritairement ? Avec quels organismes les associations ont-elles des mutualisations de moyens et des réflexions communes ? Le premier constat est le faible pourcentage de partenariats établis avec les offices de tourisme, témoignant d'une sorte de distance des associations avec les instances de promotion touristique. Seules 11,4 % des associations travaillent avec ces structures, pourtant les plus au fait des évolutions des marchés touristiques (tableau 6). Ceci implique que les activités proposées par les associations ne sont que peu adaptées aux touristes, cible jugée non prioritaire. Il faudrait toutefois pouvoir mesurer l'évolution de ce type de partenariats sur les 5 ou 10 dernières années pour mieux constater, ou non, la faiblesse du lien associations-tourisme. De plus, les partenariats avec les comités d'entreprise, ne représentent que 4,1 % des partenariats en termes de prestations de services. Ils indiquent le lien entre associa-

Tableau 6 : Partenaires locaux des associations sportives vendéennes en 2011
(en termes de relations de prestation de services - réponses multiples)

Type de partenaire	Nombre de citations	%
Communes et/ou structures intercommunales	194	66,9%
Autres associations	123	42,4%
Etablissements scolaires	108	37,2%
Offices Municipaux des Sports	78	26,9%
Entreprises	68	23,5%
Non réponse	37	12,8%
Département	35	12,1%
Office de tourisme	33	11,4%
Maisons des Jeunes	24	8,3%
Accueils collectifs de mineurs	12	4,1%
Centres socioculturels	12	4,1%
Comités d'entreprises	12	4,1%
Autre	7	2,4%

Source : Questionnaire DDCS 85-CDOS 85-Université d'Angers, 2011

tions et voyages d'affaires et/ou tourisme. Cumulés, ces deux chiffres montrent que 15,5 % des associations s'intéressent au phénomène touristique (au sens large) et proposent donc des activités non adaptées aux touristes.

Une analyse spatialisée fait toutefois apparaître de fortes disparités. Sans surprise, les associations du littoral assurent des prestations en faveur des offices de tourisme à hauteur de 36,5 % contre moins de 7 % pour les autres zones du département (et même près de 3 % seulement pour le Nord).

CONCLUSION

L'exemple de la Vendée permet d'illustrer les singularités territoriales au sein d'un même espace administratif. L'équilibre territorial en termes de bassins de population et l'absence de métropole, le « magnétisme démographique et économique » des centres urbains situés au nord et à l'est du département (respectivement les régions nantaise et choletaise), la cristallisation localisée sur le littoral du tourisme et de ses effets directs (emplois, offres estivales, infrastructures ad hoc, etc.) sont les principales spécificités expliquant les distributions inégales, selon les six zones vendéennes, de l'offre et de la demande de pratique sportive.

Cette analyse spatiale du sport en Vendée, proposée à partir d'une sélection de thématiques, contribue ainsi à la compréhension du phénomène sportif dans son

10- Entretien effectué en novembre 2011

ensemble d'une part et à l'identification d'une certaine distance des dirigeants associatifs avec les mutations territoriales et démographiques que connaît le département d'autre part.

BIBLIOGRAPHIE

- AUDINET L., 2012, *Dynamiques des destinations touristiques: l'exemple de la Vendée et de la Costa del sol*, thèse de doctorat, Université d'Angers, 315 p.
- AUDINET L., 2011, « Gouvernance et système d'acteurs: une analyse comparée de la côte vendéenne et de la Costa del sol », *Tourisme et mondialisation*, sous la direction de Duhamel Philippe, Kadri Boualem, Editions Espaces, 460 p.
- AUDINET L., GUIBERT C., LEPAN L., TAUNAY B., 2012, *État des lieux du sport en Vendée*, étude commanditée par la DDCS 85 et le CDOS 85, 187 p.
- ELIAS N., 1994, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris: Fayard, 392 p.
- EQUIPE MIT, 2002, *Tourismes, 1. Lieux communs*. Paris: Belin, coll. « Mappemonde », 319 p.
- GUIBERT C., 2007, *Audit de la voile en France, 2nde phase*, (en collaboration avec C. Créac'h), étude commanditée par la FF Voile, 86 p.
- GUIBERT C., 2008, *Le surf en France: Emplois, employabilité et formations*, étude commanditée par la DRDJS Aquitaine-Gironde et la FF Surf, 178 p.
- GUIBERT C. et SLIMANI H., 2011, *Emplois sportifs et saisonnalités. L'économie des activités nautiques: enjeux de cohésion sociale*, Paris: L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 241 p.
- GUIBERT C., 2012, « Les effets de la saisonnalité touristique sur l'emploi des moniteurs de sports nautiques dans le département des Landes », *Norois*, n° 223, p. 77-92.
- MAO P., 2009, « Développement des sports de nature et de montagne en France: diagnostic comparé des ressources territoriales », *Géographie, économie, société*, p. 301-313
- RENARD J., 1996, « Y a-t-il un pays de La Rochesur-Yon? », *Les Cahiers Nantais*, n° 44-45, p. 179-185.
- RENARD J., 2005, *La Vendée, un demi-siècle d'ob-*

servation d'un géographe, Rennes: Presse Universitaire de Rennes, collection Espaces et Territoires, 308 p.

- SUAUD C., 1997, « La force symbolique de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 116-117, p. 3-23.
- VLES V., 1992, *Diversification économique en station touristique: puissance de séduction, organisation urbaine et aménagement au service de l'entreprise*, AGESE, Bordeaux, 16 oct. 1992, Conseil Régional d'Aquitaine, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, pp. 12-16.